

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de quinze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. BREUIL Sylvain, CHARBONNIER Julien, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, JAMBRINA PENALBA Jean-Baptiste, LACARIN Marie-Françoise, LAROSE BEAUVALLOT Céline, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal, PLAZENET Gisèle et SERGERE Maryline.

**Secrétaire de séance** : M. CLUZEL Damien

Date de la convocation : 27 juin 2020.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Jean-Baptiste JAMBRINA PENALBA. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **25-2020 VOTE DES TAUX**

Madame le Maire propose de conserver la même pression fiscale en maintenant les taux des 2 taxes :

Taxe foncière bâti	7.17 %
Taxe foncière non bâti	23.79 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reconduire ces taux pour l'année 2020.

### **26-2020 AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

#### **1/Boulangerie**

Excédent de fonctionnement	8 885.75
Déficit reporté	0
Excédent de fonctionnement cumulé	8 885.75
Déficit d'investissement	6 432.44
Déficit de restes à réaliser	0
Soit un besoin de financement	6 432.44

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 excédent	8 885.75
Affectation complémentaire en réserve	8 885.75
Résultat reporté en fonctionnement	0
Résultat d'investissement reporté déficit	6 432.44

#### **2/Assainissement**

Excédent de fonctionnement	1 346.35
Excédent reporté	2 026.73
Excédent de fonctionnement cumulé	3 373.08

Excédent d'investissement	22 923.81
Déficit de restes à réaliser	2 000.00
Soit un excédent de financement	20 923.81

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 excédent	3 373.08
Affectation complémentaire en réserve	0
Résultat reporté en fonctionnement	3 373.08
Résultat d'investissement reporté excédent	22 923.81

### **3/ Commune**

Excédent de fonctionnement	115 261.11
Excédent reporté	155 461.99
Excédent de fonctionnement cumulé	270 723.10
Déficit d'investissement	39 563.39
Déficit de restes à réaliser	66 700.00
Soit un besoin de financement de	106 263.39

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 excédent	270 723.10
Affectation complémentaire en réserve	110 000.00
Résultat reporté en fonctionnement	160 723.10
Résultat d'investissement reporté déficit	39 563.39

## **27-2020 VOTE DES BUDGETS**

Des éléments simplifiés ont été transmis pour les budgets boulangerie et assainissement à tous les conseillers. Pour le budget communal, des éléments détaillés ont été également distribués.

### **1/ Budget Boulangerie**

Il s'équilibre à 2 880 € en section fonctionnement et à 10 065.75 € en section investissement.  
Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **2/ Budget Assainissement**

Il s'équilibre à 63 097.81 € en fonctionnement et à 62 069.92 € en investissement.  
Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **3/ Budget commune**

Il s'équilibre à 786 742.10 € en section fonctionnement et à 316 754.37 € en section investissement.

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **28-2020 INDEMNITES STAGIAIRES**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une personne a demandé à effectuer un stage BAFA pendant l'été au centre de loisirs, la stagiaire sera présente du 6 juillet au 31 juillet 2020.

Il est retenu le principe de verser à tout stagiaire BAFA accueilli à l'ALSH une indemnité de stage. A ce jour cette indemnité est de 125 € brut par semaine réalisée.

Ce montant pourra être réévalué par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser aux stagiaires BAFA une indemnité brute de 125 € par semaine.

### **29-2020 DELIBERATION DRAGON 63**

Ce point de l'ordre du jour est retiré étant devenu sans objet.

### **30-2020 DEMANDE DE SUBVENTION**

Ce point sera traité dans un prochain conseil.

### **31-2020 DUREE AMORTISSEMENT**

Mme SERGERE Maryline explique à l'assemblée que la durée d'amortissement choisie pour les travaux d'assainissement a été fixée à 50 ans par une délibération du conseil municipal du 10 décembre 2009.

Elle propose aux conseillers de réduire cette durée à 10 ans pour les biens ci-après de l'inventaire :

-N°16 et 16 bis : diagnostic réseau

-N°17 : travaux rue Saint Julien

Ces biens ne représentant pas de lourds travaux d'assainissement, la durée d'amortissement de 50 ans n'est pas justifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la durée d'amortissement à 10 ans pour les biens n°16, 16 bis et 17 de l'inventaire.

### **32-2020 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'un rassemblement aura lieu le vendredi 4 juillet à 17h30 au collège de Tronget suite à l'annonce de la fermeture d'une division en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine qui va se traduire par la perte d'une classe.

M.RIBIER Michel informe les conseillers de la réalisation d'un inventaire des zones humides sur le bassin versant de la Sioule.

La commune est concernée pour une petite partie de son territoire.

Une enquête de terrain a été réalisée récemment pour vérifier la qualité des parcelles repérées par le SAGE Sioule.

Ce travail fera l'objet d'une restitution auprès de la commune, des exploitants agricoles et des habitants.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un conseil aura lieu le vendredi 10 juillet à 18h00 pour élire les délégués en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

Madame SERGERE Maryline fait part à l'assemblée de sa rencontre avec M. Pailloux gérant de l'épicerie. Les horaires d'ouverture sont désormais de 8h00 à 13h00 du lundi au samedi.

Mme le Maire rappelle que Mme Chantal ROCHELOIS a été nommée déléguée au CNAS et précise que Mme Géraldine BOUGAREL assurera toute la partie administrative.

Séance levée à 23h10